

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 17 novembre 2022

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

#### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssef, M. Constant, Mme Dellac, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, Mme Pietri, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo, Mme Pierre

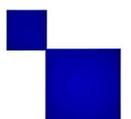
#### **ÉTAIENT EXCUSES :**

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel  
M. Blanchet donnant pouvoir à Mme Dellac  
M. Martin P-Y donnant pouvoir à M. Cannarozzo  
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet  
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Pierre  
M. Monany donnant pouvoir à Mme Pietri  
Mme Franclet donnant pouvoir à M. Martin S.

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Dallier, M. Cranoly, Mme Maroun, Mme Ségura, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 2022-XI-37 du 17 novembre 2022

### RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LE DÉPARTEMENT ET PLAN D'ACTION POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES.

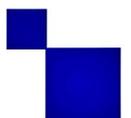
**Le conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

La première commission consultée,

**après en avoir délibéré,**



- APPROUVE le plan d'action du Département pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2026, ci-annexé.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

*M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, Mme Pietri, M. Monany, M. Martin S., M. Chabani, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, Mme Franclet*

Vote(s) contre de :

*M. Martin P-Y, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Cannarozzo, Mme Pierre*

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité : ✓	Voix contre : 6	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*